

SÉANCE DU 14 AVRIL 2009

Bibliothèques publiques

La Ville autorise le Service de la bibliothèque à produire une demande d'aide financière dans le cadre des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Acceptation provisoire de travaux

On procède à l'acceptation provisoire des travaux d'infrastructures municipales, rues des Saules et du Millet, secteur de Saint-Augustin, exécutés par Excavation Denis Binette, de même que ceux effectués rue Alexandre-Tassé, par l'entrepreneur Doncar construction.

Acceptation finale de travaux

On procède à l'acceptation finale des travaux de construction du poste de pompage, d'un bâtiment de service et du prolongement des services municipaux, rues Wilfrid-Gascon et Guillaume-Alarie, secteur de Saint-Janvier. Les travaux ont été exécutés par Doncar Construction.

Analyses de laboratoire

On accorde au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bio Services, la soumission relative aux analyses de laboratoire d'eaux usées, pour la période du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2010, pour un prix total ne dépassant pas 24 883,29 \$, incluant les taxes et les frais incidents.

Épandage d'abat-poussière

On accorde au plus bas soumissionnaire conforme, soit Calclo, la soumission relative à la fourniture et à l'épandage d'abat-poussière, pour 2009, pour un prix total ne dépassant 49 574,70 \$, incluant les taxes et les frais incidents.

Travaux de fauchage

On accorde au plus bas soumissionnaire conforme, soit M & Y Desjardins, la soumission relative aux travaux de fauchage, pour les années 2009 à 2013, pour un prix total ne dépassant 75 480 \$, pour l'année 2009.

Agrandissement de l'hôtel de ville

On accorde au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Doverco, la soumission relative aux travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville, pour un prix total ne dépassant 2 381 168,42 \$, incluant les taxes et les frais incidents.

On octroie, pour ce même projet, à Jean-Marc Coursol architecte, la soumission pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, pour le volet architecture, et à la firme d'ingénieurs-conseils Consultants Mirtec, le même genre de soumission pour le volet ingénierie. Les firmes seront rémunérées selon un montant forfaitaire de 24 000 \$ plus les taxes applicables à cette fin.

Finalement, on mandate la firme d'ingénieurs-conseils Consultants Mirtec pour effectuer la surveillance des travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville, pour un montant forfaitaire de 24 000 \$, plus les taxes applicables.

Pierre concassée

On accorde aux soumissionnaires conformes suivants selon l'alternative la plus avantageuse pour la Municipalité, en fonction des coûts de transport ou la distance à parcourir pour les camions, le contrat relatif à la fourniture de pierre concassée, année 2009 : ABC Rive-Nord, Asphalte Desjardins, Lafarge Canada et Demix Agregat.

Récupération de béton bitumineux

On accorde aux soumissionnaires conformes suivants le contrat relatif à la fourniture et à la récupération de béton bitumineux, pour l'année 2009, selon l'alternative la plus avantageuse en fonction des coûts de transport et la distance à parcourir : ABC Rive-Nord, Asphalte Desjardins et Demix Construction.

Circulation de véhicules

Un avis de motion est donné pour qu'à une prochaine assemblée soit présenté un règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules outils interdite en tout temps, sauf pour les livraisons locales, sur le boulevard de Saint-Canut, entre la montée Saint-Simon et la rue du Tanneur, secteur de Saint-Canut.

De la même façon, un avis de motion est donné pour qu'à une prochaine séance soit présenté un règlement du même genre qui vise, cette fois-ci, les rues Charles et Lapointe, entre la rue Brault et le boulevard du Curé-Labelle, de même que la rue Victor, entre le boulevard du Curé-Labelle et l'autoroute des Laurentides, en plus des rues de la Bretagne, Forget et Turcot, secteur de Saint-Janvier.

Sécurité routière

Un avis de motion est donné pour qu'à une prochaine assemblée soit présenté un règlement modifiant le règlement 717 relatif à la sécurité routière dans le but de fixer la limitation de vitesse à 30 km sur différentes rues, dans le secteur de Saint-Augustin, et plus particulièrement pour le nouveau secteur résidentiel, Le Saint-Augustin.

Traitement tertiaire

Un avis de motion est donné pour qu'à une prochaine assemblée soit présenté un règlement relatif à l'installation de systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultra-violet.

Système d'alarme

On adopte le règlement 1699 relatif au système d'alarme pour la protection contre les intrus et les incendies qui établit que dans le cas d'une fausse alarme un avertissement est donné, mais qu'il en coûtera désormais pour toute autre fausse alarme respectivement, 100 \$, 200 \$, 400 \$ et 800 \$ pour les fausses alarmes subséquentes.

Nomination au Service de police

On nomme M. Larry Raymond à titre de sergent au Service de police, à compter du 15 avril 2009.

Installation de panneaux d'arrêt

On installera des panneaux d'arrêt à l'intersection suivante, secteur de Saint-Augustin, en bordure de la rue François-Xavier-Desèves, à l'intersection de la côte des Anges.

Nettoyage d'égouts

On accorde au plus bas soumissionnaire conforme, soit Action R-Vac, la soumission relative au nettoyage d'égouts sous pression, secteurs de Saint-Antoine, Saint-Janvier et Domaine-Vert Sud, pour un prix total ne dépassant pas 61 997,62 \$, incluant les taxes et les frais incidents.

Cotisation à Tricentris

La Ville accepte de verser une cotisation supplémentaire maximale de 129 313 \$ à Tricentris, centre de tri, pour la constitution d'un fonds de stabilisation afin de permettre à cette compagnie de poursuivre ses opérations au moins jusqu'en mars 2010 et par le fait même de permettre à la Ville de continuer d'y envoyer ses matières recyclables. Cette cotisation sera payable en quatre versements égaux de 32 328 \$.

N/Réf. : G3 217